

LES FAITS DE LA SEMAINE

Jeudi 29 août 1912. — Les grèves sévissent en Espagne. Le roi Alphonse XIII approuve le projet de loi en vue du rachat des chemins de fer par l'Etat.

La Convention des municipalités canadiennes réunie à Windsor, Ont., discute la question de l'exemption de taxes.

M. Silas Carpenter, chef de la brigade d'agents de la sûreté de Montréal, est nommé chef de police à Vancouver.

Réunion du Conseil à Maisonneuve; la question de l'ouverture des rues au Mont Lasalle est discutée; on s'occupe de la construction de l'hôtel des postes.

Vendredi 30 août 1912. — L'Angleterre proteste contre la loi du Canal de Panama, elle fait savoir aux Etats-Unis qu'elle demandera que la question du canal de Panama soit soumise au tribunal d'arbitrage de La Haye.

La Convention de l'Union des municipalités prend fin après renouvellement du bureau; le maire d'Ottawa, M. Hope-well, est élu président; le maire de Montréal, M. Lavallée, premier vice-président.

Le commissaire de l'immigration, M. J. Bruce Walker, déclare qu'il manque 25,000 ouvriers agricoles pour faire les récoltes de l'Ouest.

Le feu détruit l'importante manufacture de portes et chassis de M. Walter Reed, au coin des rues Aylwin et Beau-jeu; les pertes sont évaluées à plus de \$200,000.

Samedi 31 août 1912. — Les finances provinciales accusent un excédent de recettes de \$680,000 pour 1911-1912.

La paix entre l'Italie et la Turquie est considérée comme prochaine.

La rentrée de nos élèves dans nos diverses institutions scolaires aura lieu lundi, 2 septembre.

Lundi 2 septembre 1912. — Célébration de la Fête du Travail. Une effroyable tempête ravage la Pennsylvanie.

Mardi 3 septembre 1912. — La direction du bureau de Poste de Montréal accuse, pour le mois d'août dernier, une recette de \$109,163.48.

Le chiffre de la perception des taxes d'eau et d'affaires à l'hôtel de ville jusqu'à présent est de \$301,660.

Ingersoll, Ont., est éprouvé par un cyclone.

Le paquebot Lake Champlain, venant d'Europe, s'échoue dans le St-Laurent, en face le Parc Dominion.

Ouverture du Congrès des chimistes à Washington.

L'HOMME VERITABLEMENT CAPABLE DE FAIRE QUELQUE CHOSE EST CELUI QUI L'EXECUTE

La cote de votre salaire indique la cote de votre valeur. Il n'y a aucune raison de croire que vous êtes capable de gagner davantage à moins que vous n'obteniez un salaire plus élevé. S'il en était autrement, l'individu qui gagne dix dollars par semaine pourrait proclamer très raisonnablement que son habileté devrait lui permettre d'obtenir mille dollars dans le même temps.

Celui qui peut gagner mille dollars par semaine est celui qui obtient hebdomadairement cette somme, soit comme salaire, soit comme revenu.

Celui qui peut gagner mille dollars par semaine n'est pas l'individu qui se fait fort de gagner cette somme, mais celui qui la touche réellement en paiement de son labeur ou comme résultat de ses opérations.

Dire qu'on est capable de gagner une certaine somme ne constitue qu'une vantardise, c'est un mot creux et sans signification. Ce qui veut réellement dire quelque chose, c'est la preuve que l'on fait d'une telle assertion.

Sans doute on peut apprécier la parole de quelqu'un à sa juste valeur et avoir confiance en ses dires, mais tant de gens sont sujets au bluff, à la prétention et à la vanité qu'il faut s'en défier.

Nombreuses sont les personnes qui se disent capables de

faire un gros salaire et qui gagnent très modestement leur vie.

L'homme qui prétend que s'il avait voulu, il aurait pu obtenir tel contrat ou conclure telle affaire, ne fait qu'avouer son incapacité, et sa vantardise semble puérile et enfantine.

Croyez-nous, chacun en général est payé à sa juste valeur. Il convient donc de ne pas exagérer ce que l'on vaut sous peine d'être taxé de prétentieux et de faire considérer ses assertions comme contrefaites. Se dire plus capable que l'on est, c'est tromper les autres et se duper soi-même.

COMPAGNIES INCORPOREES

Des lettres-patentes ont été émises par le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec incorporant :

"The Novelty Dress Company", pour acquérir et prendre les affaires maintenant en opération dans la cité de Montréal, sous le nom de "The Novelty Dress Company. Pour faire des affaires dans la fourrure, la mercerie, la bonneterie. Capital-actions, \$10,000, à Montréal.

"Giguère & Larivière Compagnie, Limitée", pour exercer l'industrie d'entrepreneurs, constructeurs, ingénieurs et architectes, etc. Capital-actions, \$149,000, à Montréal.

"Sleeper & Okhurst, Limited", pour prendre et acquérir comme une affaire en opération, les marchés, manufactures, commerce et affaires d'automobiles de Sleeper & Okhurst. Capital-actions, \$49,000, à Coaticook.

"La Compagnie d'Immeubles de Chambly-Bassin", pour faire les affaires d'immeubles, à commission ou autrement, dans toutes ses branches. Capital-actions, \$20,000, à Montréal.

NOUVELLES CHARTES

"Norton Griffiths Dredging Company, Limited", pour faire les affaires de constructeurs, entrepreneurs généraux, de creusage et de développement. Capital-actions, \$1,250,000, à Montréal.

"Canada Fire Filler Company, Limited", pour acquérir par achat, location ou autrement, l'invention No 136,536, propriété de T. P. Day, connue sous le nom de "Day's Resilient Tire Filler", et tous autres droits à obtenir dans l'avenir. Capital-actions, \$150,000, à Sherbrooke, P.Q.

"Montreal Factory Lands, Limited", pour faire le commerce des immeubles sous toutes ses formes et dans toutes ses branches. Capital-actions, \$400,000, à Montréal.

"Scottish Securities Corporation, Limited", pour offrir en souscription publique toutes actions, obligations et autres valeurs de toutes corporations et compagnies. Capital-actions, \$50,000, à Montréal.

"Interbors Realities, Limited", pour faire le commerce des immeubles dans toutes ses branches. Capital-actions, \$200,000, à Montréal.

"Montreal Development and Land Company, Limited", pour faire le commerce des immeubles sous toutes ses formes. Capital-actions, \$2,000,000, à Montréal.

"The Red Seal Springs Company, Limited", pour faire le commerce général des eaux minérales et autres liqueurs. Capital-actions, \$100,000, à Montréal.

"The C. O. Bartlett & Snow Company of Canada, Limited", pour faire les affaires de manufacturiers de monte-charges et toutes autres machines et accessoires pour chemins de fer. Capital-actions, \$10,000, à Montréal.

"Norwood Engineering Company of Canada, Limited", pour faire en général les affaires de fondeurs et fabricants de machines, etc. Capital-actions, \$50,000, à Montréal.

"Terminal Cities of Canada, Limited", pour faire le commerce des immeubles sous toutes ses formes. Capital-actions, \$2,300,000, à Montréal.